

**N° 8075<sup>11</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2022-2023

---

## **PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi du 15 juillet 2022 visant à mettre en place un régime d'aides aux entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie causée par l'agression de la Russie contre l'Ukraine**

\* \* \*

### **DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(29.11.2022)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 23 novembre 2022 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

#### **PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi du 15 juillet 2022 visant à mettre en place un régime d'aides aux entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie causée par l'agression de la Russie contre l'Ukraine**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 23 novembre 2022 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 25 octobre 2022 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 18 votants, le 29 novembre 2022.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Vice-Président,*  
Patrick SANTER

